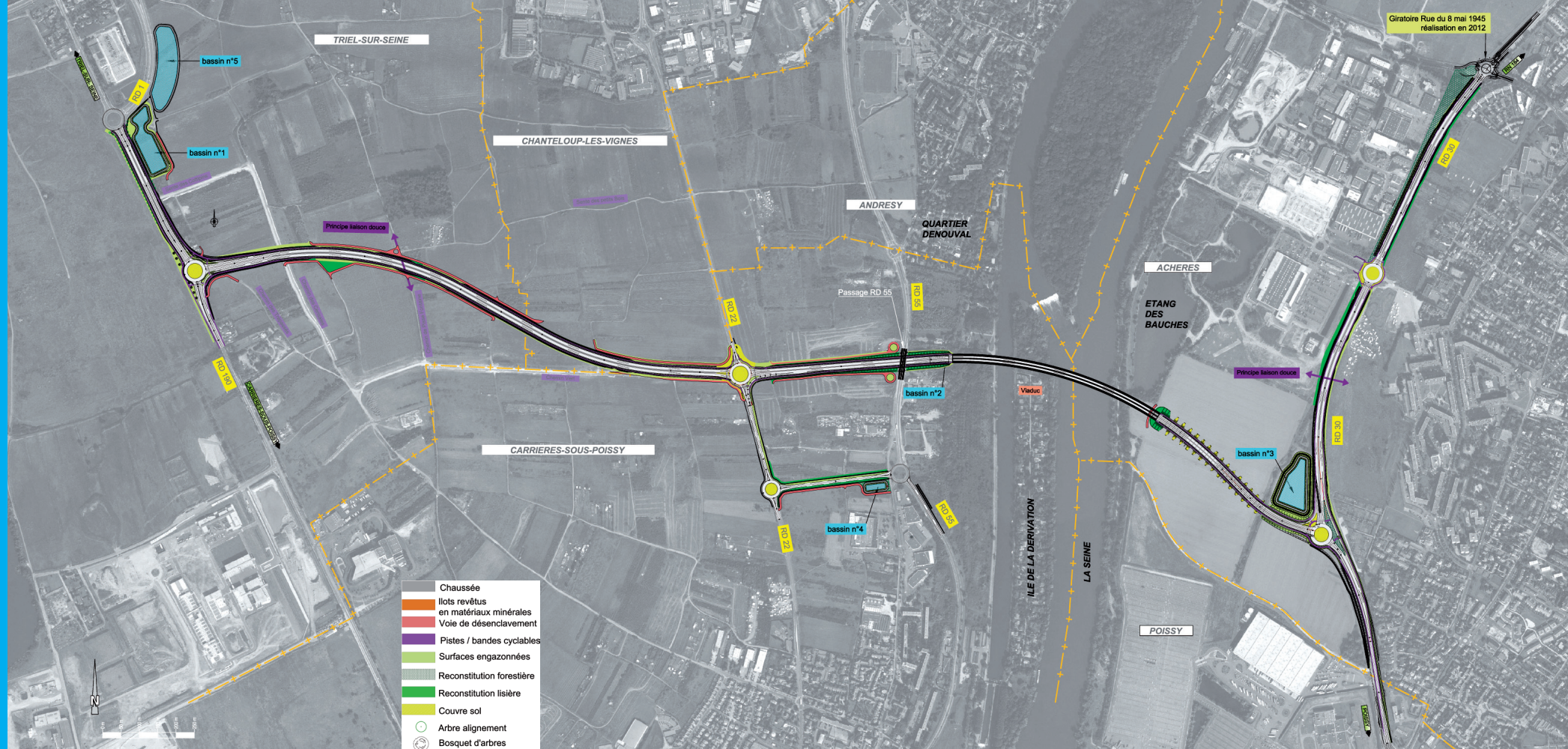


## ASSAINISSEMENT ET CHEMINEMENTS DOUX

Le projet prévoit des aménagements qui favoriseront la bonne intégration de la route dans l'environnement physique, naturel et humain de la boucle de Chanteloup et de ses abords.



### DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SERONT CRÉÉS

- > Une piste cyclable unidirectionnelle sera implantée de chaque côté de la nouvelle liaison et de la RD 190 requalifiée.
- > Une bande cyclable sera aménagée de chaque côté de la RD 30, en continuité avec les aménagements existants.
- > La continuité de deux cheminements doux sera rétablie ; l'un au droit de la RD 30 à Acheres, afin de relier le projet de parc urbain à l'Est, au bord de Seine à l'Ouest ; l'autre permettant la continuité du chemin de Pissefontaine dans la boucle, à Triel-sur-Seine .

### L'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE PRÉSERVERA LES RESSOURCES EN EAU

- > Toutes les eaux provenant de la chaussée seront collectées dans un réseau d'assainissement qui les conduira vers des bassins où elles seront traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.
- > Les mesures complètes permettant de protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines feront l'objet d'un dossier distinct d'autorisation au titre des articles L214.1 à L21.6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

### LES CHEMINS RURAUX SERONT RÉTABLIS

Il n'y aura pas d'accès direct sur la liaison nouvelle. Les accès aux parcelles agricoles, coupés par le projet, seront rétablis grâce à des chemins de désenclavement créés de part et d'autre du projet.

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



**Yvelines**  
Conseil général  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

## AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le projet s'intégrera harmonieusement dans les paysages ouverts ou forestiers de la boucle de Chanteloup et des rives de la Seine. La voie s'insérera dans la boucle au plus près du niveau du terrain naturel, et ses abords seront plantés d'espèces locales.

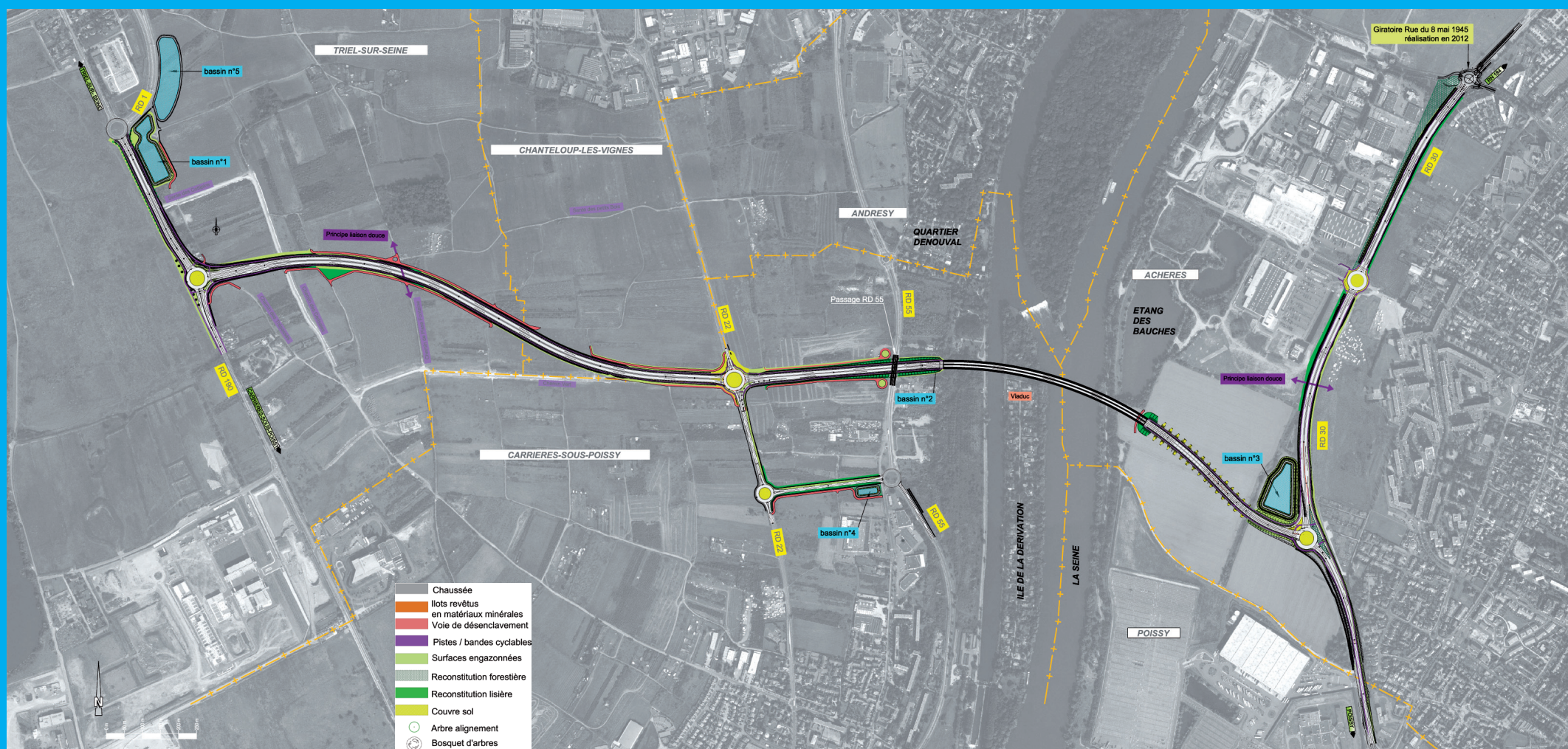


AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section nouvelle entre la RD 190 et la RD 22, les abords de la voie seront engazonnés afin de ne pas souligner le projet et de conserver le paysage ouvert du Cœur de boucle. Seuls les bosquets traversés seront reconstitués.



- Chaussée
- Ilots revêtus en matériaux minéraux
- Voie de désencavement
- Pistes / bandes cyclables
- Surfaces engazonnées
- Reconstitution forestière
- Reconstitution lièzière
- Couvre sol
- Arbre alignement
- Bosquet d'arbres



AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section de la RD 190 requalifiée, il est prévu de planter des arbres de part et d'autre de la voie, dans la continuité des alignements existants qui caractérisent déjà cet itinéraire.



AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section de la RD 30 requalifiée, les abords de la route seront engazonnés pour préserver les ouvertures visuelles vers les bords de Seine.

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



**Yvelines**  
Conseil général  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)